Belpork vzw

Manuel de l'application en ligne pour les
Organismes de certification et d'inspection (OCI)
Version 01/01/2021

Contenu 1 2 3 S'enregistrer......5 3.1 Premier enregistrement ou mot de passe oublié5 3.2 Problèmes d'enregistrement......8 Menu principal9 4.1 4.2 Les fonctions standards du menu principale......10 4.2.1 4.2.2 5.1 5.2 5.3 5.3.1 Encodage au moyen de TXT21 5.3.2 5.4 Traitement – Certification de l'entreprise.......25 5.5 5.5.1 5.5.2 Consultation de la fiche de membre par membre30 5.5.3 Délivrance/retrait du certificat d'une entreprise......35 5.5.4 Impression d'un certificat d'entreprise......43 5.6 Liste des entreprises de transport professionnelles44 Liste des fournisseurs de porcelets48 5.7 Fiches de départ51 6.1 6.1.1 Liste des fiches de départ......51 Recherche de la fiche de départ53 6.1.2 6.2 Certificats 54 6.2.1

Manuel de	ASBL Belpork	
6.2.2	Recherche d'un certificat	57
6.3 Bc	ons de livraison	58
6.3.1	Liste des bons de livraison	58
6.3.2	Recherche d'un bon de livraison	60

Manuel de l'application en ligne pour les

Organismes de certification et d'inspection (OCI)

1 Préface

TRACY est le système d'enregistrement et de traçabilité en ligne développé par l'asbl Belpork en 2006. L'application en ligne permet de tracer rapidement et correctement la viande de porc fraîche dans toute la chaîne de production sur la base des documents de traçabilité numériques établis par les différents maillons de la chaîne de production de la viande de porc.

Important ! Le 1er janvier 2021, le label Certus sera progressivement supprimé et l'asbl Belpork mettra en place un nouveau système de qualité, à savoir BePork. Le changement de nom de Certus à BePork n'a pas encore été pris en compte dans la plate-forme logicielle TRACY, de sorte que les captures d'écran ci-dessous montrent toujours "Certus". Veuillez garder ce qui précède à l'esprit. Certus doit être interprété comme BePork.

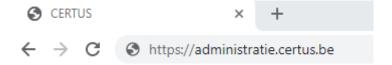
2 Lancer l'application web

Vous pouvez lancer l'application web en utilisant la version la plus récente de votre navigateur web. Nous vous conseillons d'utiliser de préférence Google Chrome pour démarrer l'application web.

Nous utilisons les programmes de logiciel suivants dans ce manuel :

- Google Chrome comme navigateur internet
- Acrobat Reader DC pour télécharger des documents de l'application web.

Vous pouvez lancer l'application web dans votre navigateur Internet.



Quand vous insérer https://administratie.certus.be/ à votre barre d'adresse, vous serez rédigé vers la page de connexion de l'application web. Veuillez noter qu'aucun « www » ne peut être tapé à l'avance.

3 S'enregistrer

3.1 Premier enregistrement ou mot de passe oublié

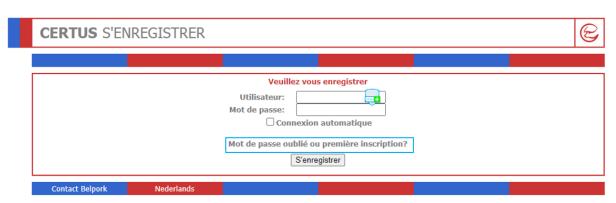
Tous les membres approuvés de BePork auront accès à l'application web. Les organismes de certification se verront également accorder un accès à la base de données TRACY via un **nom d'utilisateur unique** par utilisateur autorisé, afin de pouvoir communiquer les résultats des inspections et les décisions de certification à Belpork.

Chaque organisme de certification n'aura accès qu'aux données des participants qui sont pertinentes dans le cadre de ses activités de contrôle et/ou de certification. Après avoir reçu votre nom d'utilisateur unique de l'helpdesk de l'asbl Belpork, vous devez demander vousmême votre mot de passe. Cela peut être fait en suivant la procédure ci-dessous. En raison de la législation modifiée sur la protection de la vie privée, l'asbl Belpork ne pourra en aucun cas consulter votre mot de passe et/ou vous le transmettre.



En cas de première connexion ou d'oubli de votre mot de passe, veuillez suivre les étapes :

Etape 1 Cliquez sur « Mot de passe oublié ou première inscription ? » comme indiqué dans l'encadré ci-dessous



Etape 2 Insérez votre nom d'utilisateur



Etape 3 Appuyer le bouton "demande mot de passe". Vous recevrez ensuite un courriel à l'adresse e-mail connu dans notre système.



<u>Attention !</u> Dans le cas où vous ne recevez pas un courriel, veuillez toujours contrôler le fichier « courriels indésirables » de votre boîte aux lettres électronique.

Si aucune adresse électronique n'est connue, il ne sera bien sûr pas possible d'envoyer un courrier électronique. Vous recevrez le message ci-dessous. Veuillez contacter le service d'assistance de Belpork pour vérifier votre adresse électronique.

<u>Etape 4</u> Naviguez vers votre boîte aux lettre électronique et appuyez sur le lien cidessous.

Cher,

Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour réinitialiser votre mot de passe. Ce lien n'est valable que pendant 3 jours.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous envoyer un e-mail : info@belpork.be

Cliquez sur ce lien pour définir un nouveau mot de passe

Cordialement,

Belpork

Belpork

Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54

Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54 1030 Bruxelles tel. 02/552.81.44 email: info@belpork.be site web: www.belpork.be

Etape 5 Choisissez un mot de passe et confirmez de nouveau

	Votre mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum, dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre						
	clilile.						
Veuillez saisir votre util	lisateur et votre nouveau mot de passe						
Utilisateur	Utilisateur JOLI						
Nouveau Mot De Passe	Nouveau Mot De Passe Nouveau mot de passe						
Confirmation Du Mot De Passe	confirmation Du Mot De Passe Confirmation du mot de passe						
	Changer le mot de passe						

<u>Attention !</u> Votre mot de passe doit contenir des éléments suivants

- Composé de 8 caractères au minimum
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un caractère spécial
- Un chiffre

Etape 6 Appuyer sur "Changer le mot de passe". Vous serez redirigé vers la page d'accueil.

Il est très important que vous gériez votre mot de passe comme un bon père de famille. Quelques astuces pour une bonne gestion de votre mot de passe :

- Apprenez votre mot de passe par cœur
- Ne le note jamais
- Ne jamais donne votre mot de passe à tiers
- Ne sauvegarde pas votre mot de passe si vous partagez un ordinateur avec des personnes qui ne devraient pas avoir accès à notre application web

Il est préférable de ne jamais enregistrer le mot de passe sur cet écran. Sinon, toute personne ayant accès à votre ordinateur peut démarrer l'application web sans avoir à se connecter.

3.2 Problèmes d'enregistrement

Si vous insérez un nom d'utilisateur inconnu ou un mot de passe incorrecte, vous recevrez un message expliquant pourquoi le système ne peut pas vous connecter.

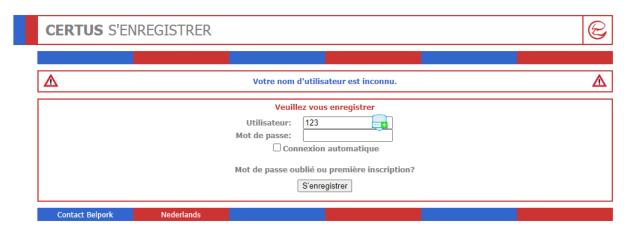


Figure 1 - Nom d'utilisateur inconnu

Si votre code de frappe n'est pas reconnu dans ce système, veuillez contacter l'helpdesk de Belpork asbl via 02 552 81 44 ou via info@belpork.be.

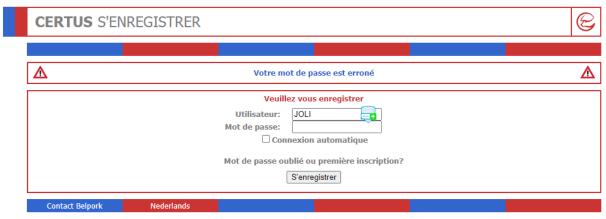
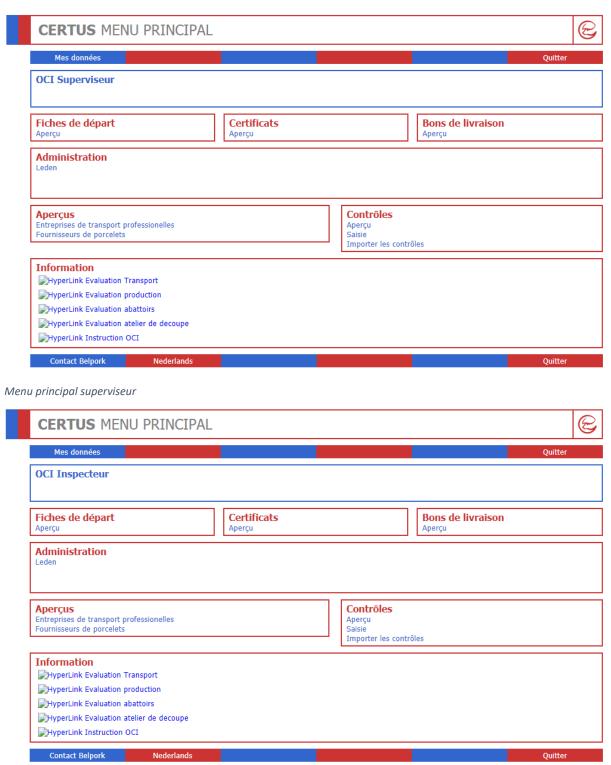


Figure 2 - Mot de passe erroné

Si votre mot de passe n'est pas correct dans le système, veuillez suivre les étapes décrites au point 2.1. En raison de la modification de la législation relative à la protection de la vie privée, l'asbl Belpork n'a pas connaissance de votre mot de passe et ne peut vous en donner un nouveau. Si vous rencontrez des problèmes lors de la demande d'un nouveau mot de passe, veuillez contacter notre service d'assistance au 02 552 81 44 ou via info@belpork.be.

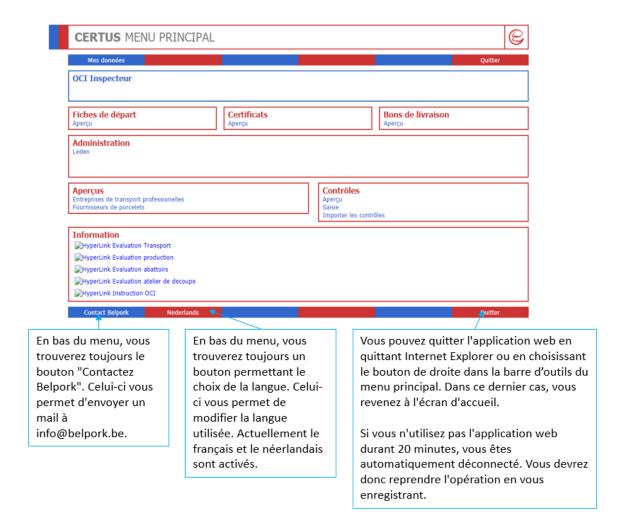
4 Menu principal

La page d'accueil sous le login auditeur (inspecteur) et superviseur sont identiques. Cependant, les droits du superviseur et de l'auditeur dans l'application web sont différents.



Menu principal inspecteur

4.1 Les fonctions standards du menu principale



4.2 Les fonctions standards du menu principale

En fonction des droits qui vous sont accordés par Belpork, vous verrez apparaître un menu principal adapté. Une distinction est faite entre les différents groupes d'utilisateurs :

- Engraisseur
- Société de transport
- Abattoir
- Atelier de découpe
- Produits de viande
- Organismes de contrôle
- Belpork (Administrateur)

Ici, il y a lieu de faire une distinction entre la certification animale et la certification d'entreprise. L'OCI se charge uniquement de la certification de l'entreprise.

La certification de l'entreprise comprend les rubriques suivantes :

- Membres
- Inspections (liste, saisie, importation inspection)

Listes (entreprises de transport professionnelles et fournisseurs de porcelets)

Votre OCI est responsable de la certification de l'entreprise basée sur les audits effectués.

L'auditeur réalise l'audit dans l'entreprise et l'encode dans l'application en ligne (manuellement ou au moyen de TXT). Le superviseur est responsable du traitement de l'audit et de la décision de certification y afférente. Il incombe dès lors au superviseur de gérer les certificats d'entreprise. Les certificats d'entreprise par participant sont gérés au moyen du bouton « Membres ». Les données des participants eux-mêmes sont gérées par le secrétariat de Belpork.

Les listes « entreprises de transport professionnelles et fournisseurs de porcelets » sont un outil pratique dans l'activité de certification et seront détaillés plus loin.

La <u>certification animale</u> comprend les rubriques suivantes :

- Fiches de départ
- Certificats
- Bons de livraison

Ces rubriques sont mises à votre disposition en tant qu'OCI uniquement à des fins de consultation pour effectuer correctement la mission d'inspection et de certification. La certification animale est effectuée par les producteurs, abattoirs et ateliers de découpe euxmêmes.

Le menu principal est composé des rubriques suivantes :

- Modifier mot de passe
 - Fiches de départ

 o Liste
- - -
- Certificats
 - ListeBons de livraison
 - Liste
- Administration
 - Membres

- Listes
 - Entreprises de transport professionnelles
 - Fournisseurs de porcelets
- Inspections
 - o Liste
 - Saisie
 - Importation des inspections
- Information

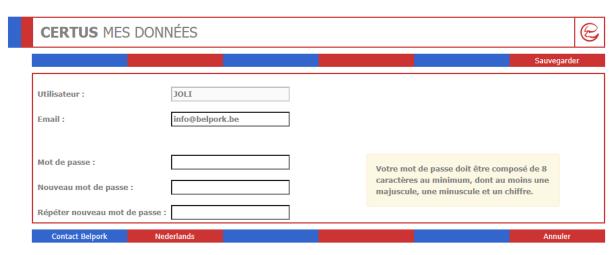
Les rubriques ci-dessus sont détaillées plus loin dans le manuel.

4.2.1 Mes données

Vous pouvez toujours modifier votre mot de passe.



En cliquant « mes données » au-dessus l'écran, vous serez redirigé vers l'écran ci-dessous.



Vous ne pouvez pas vous-même modifier votre adresse e-mail et nom utilisateur. Si celles-ci ne sont pas (ou plus) correctes, veuillez le signaler par écrit au service d'assistance Belpork.

Pour changer votre mot de passe, vous devez d'abord entrer votre ancien mot de passe sous "mot de passe". Vous pouvez saisir votre nouveau mot de passe sous les rubriques "nouveau mot de passe" et "répéter le nouveau mot de passe".

Votre mot de passe doit répondre aux critères suivants :

- 8 caractères au minimum
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un caractère spécial
- Un chiffre

Appuyer sur « sauvegarder » pour valider votre nouveau mot de passe.

En cliquant "annuler", vous annulez les changements et vous revenez au menu principal. Dans ce cas, votre mot de passe reste inchangé.

4.2.2 Information

Cette partie de l'application web sera utilisée par Belpork comme canal de communication avec les superviseurs et les auditeurs et se trouve au bas du menu principal. L'information est fournie sous la forme d'une nouvelle ou d'une pièce jointe. Pour consulter l'actualité ou la pièce jointe, cliquez sur l'icône ou sur le nom de l'actualité. L'écran ci-dessous montre le détail d'un reportage.

Information

HyperLink Evaluation Transport

HyperLink Evaluation production

HyperLink Evaluation abattoirs

HyperLink Evaluation atelier de decoupe

HyperLink Instruction OCI

Les messages les plus récents apparaissent toujours en haut de la liste. Par le biais de cette section, Belpork fournira toujours les documents les plus récents sur les systèmes d'évaluation. Ainsi, tous les auditeurs et superviseurs disposent toujours des schémas d'évaluation les plus récents. Les procédures qui ne figurent pas sur le site web peuvent également être mises à disposition par ce biais.

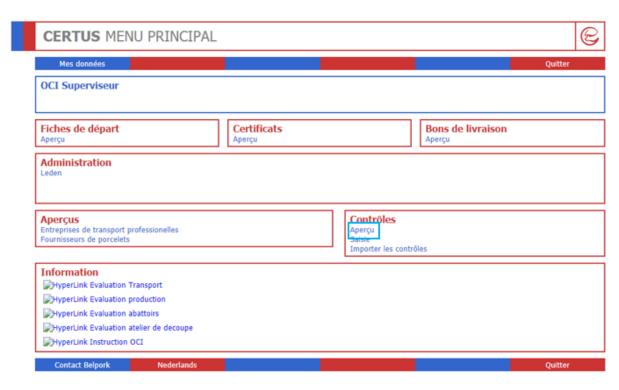
5 Certification de l'entreprise

En sa qualité d'organisme de certification et d'inspection, votre OCI est chargé de l'exécution d'audits dans des entreprises BePork et de la décision de certification y afférente. Les audits effectués ainsi que la décision de certification y afférente doivent être encodés dans TRACY. L'exactitude de la certification de l'entreprise est primordiale étant donné que celle-ci est liée à la certification animale.

Tant le superviseur que l'auditeur ont accès à cette partie de TRACY, mais chacun avec leurs propres droits/mandats. L'auditeur est uniquement mandaté pour rapporter un audit et ses constatations. Il revient au superviseur de prendre une décision de certification sur la base de l'audit. Seul le superviseur est habilité à gérer la certification de l'entreprise.

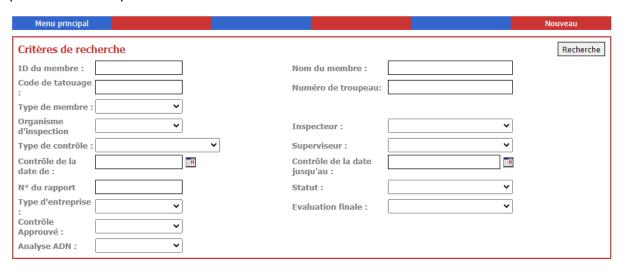
5.1 Liste des inspections

La liste des inspections peut être consultée dans le menu principal en cliquant sur « liste ». Vous voyez alors apparaître l'écran ci-dessous.



S'il n'y a pas d'inspections présentes ou répondant aux critères de recherche indiqués, vous voyez apparaître l'écran ci-dessous.

Si des inspections ont été trouvées, elles s'affichent comme indiqué ci-dessous. L'utilisateur (superviseur et inspecteur) reçoit seulement une liste des inspections qui ont été effectuées par l'OCI dans lequel travaille l'utilisateur.

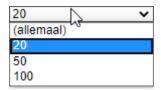


L'écran récapitulatif fait apparaître pour chaque inspection les champs suivants :

- ID membre : numéro d'identification interne attribué par Belpork.
- Nom du membre : raison sociale du participant
- Type de membre : producteur/abattoir/atelier de découpe/transporteur
- Type d'inspection : audit initial, audit de prolongation, audit inopiné, audit des mesures correctives, audit de renouvellement ou audit de prolongation inopiné

- Date de l'audit
- Numéro du rapport
- OCI
- Inspecteur (= auditeur)
- Évaluation finale

Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant. Vous pouvez déterminer vous-même le nombre d'inspections qui apparaissent sur un écran. Au moyen de la sélection dans le coin inférieur droit, vous choisissez d'afficher 20, 50, 100 ou toutes les inspections sur un seul écran, vous pouvez ensuite feuilleter à l'aide des flèches de navigation en regard du nombre sélectionné.



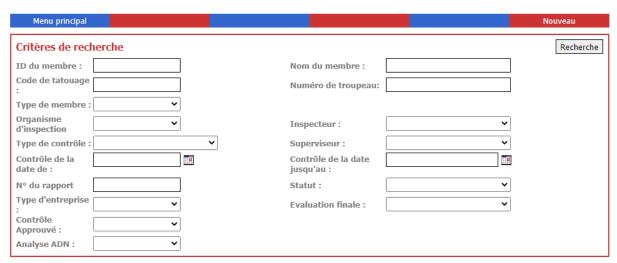
Pour naviguer dans la liste, vous pouvez procéder comme suit :

- Pour aller à la page **suivante**, cliquez sur >>
- Pour aller à la **toute dernière** page, cliquez sur
- Pour aller à la page **précédente**, cliquez sur
- Pour aller à la toute première page, cliquez sur

Pour consulter les détails d'une inspection, il suffit de cliquer dans la liste sur la ligne de l'inspection. Vous verrez apparaître les détails de l'inspection à une nouvelle page.

5.2 Recherche d'une inspection

Dans la liste des inspections, vous pouvez faire une recherche avancée dans toutes les inspections encodées par votre OCI au fil du temps.



Ci-après, une énumération des différentes possibilités de recherches :

- ID membre : numéro d'identification interne attribué par Belpork.

- Nom du membre : raison sociale du participant
- Numéro de troupeau
- Code de tatouage :
- Type de membre : producteur/abattoir/atelier de découpe/transporteur
- Organisme d'inspection : par défaut, uniquement l'OCI rattaché à l'utilisateur connecté
- Type d'inspection : audit initial, audit de prolongation, audit inopiné, audit des mesures correctives, audit de renouvellement ou audit de prolongation inopiné
- Date de l'inspection du... au...
- Numéro du rapport
- Type d'exploitation : valable uniquement pour les producteurs : exploitation fermée, exploitation de reproduction, exploitation d'élevage, exploitation d'élevage de porcelets, exploitation de viande de porc, exploitation mixte, exploitation en quarantaine
- Inspecteur (= auditeur)
- Superviseur
- Statut (agréé, annulé, radié, en suspens, en cours d'adhésion) : statut actuel du participant BePork.
- Évaluation finale : c'est-à-dire la décision de certification. Elle donne lieu à la délivrance ou non du certificat d'entreprise.
- Inspection approuvée : si une inspection a été approuvée, cela signifie que celle-ci a été traitée par le superviseur et que la décision de certification a été prise (peu importe qu'il s'agisse d'une décision de certification positive ou négative). L'évaluation finale n'intervient nullement.
- Analyse ADN: devenue sans objet.

Lorsque vous avez saisi les critères de recherche, cliquez sur rechercher (en haut). Seules les inspections qui répondent à tous les critères indiqués sont affichées. Pour consulter une inspection, il suffit de cliquer dans la liste sur la ligne de l'inspection. Vous voyez alors les détails de l'inspection à une nouvelle page.

5.3 Saisie des inspections

En fonction du type de membre, la saisie des inspections s'effectue dans une autre base de données :

Producteur : base de données Codiplan

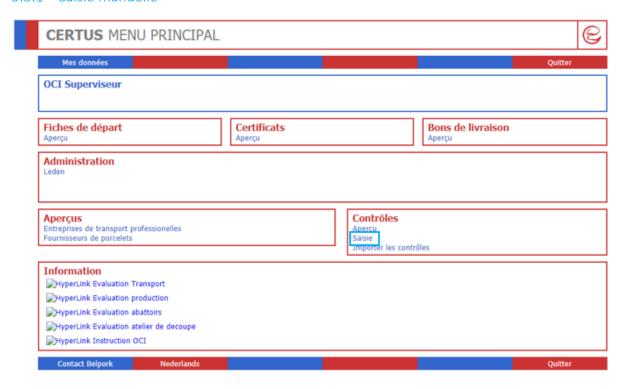
- Abattoir : Tracy

- Atelier de découpe : Tracy

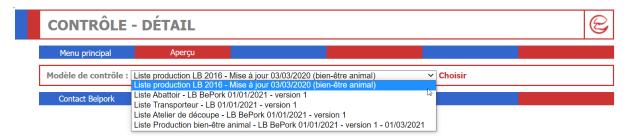
Transport : Tracy

Ci-dessous, une description de la procédure de saisie d'inspections pour les maillons de la transformation (abattoirs et ateliers de découpe) et du transport. L'auditeur effectue une inspection dans une entreprise BePork, éventuellement combinée à d'autres cahiers des charges. Il doit saisir ses constatations pour le manuel de qualité BePork dans l'application en ligne TRACY. La saisie peut s'effectuer de deux manières : manuellement ou au moyen de TXT.

5.3.1 Saisie manuelle



Etape 1 Dans le menu principal, sélectionnez l'option « saisir » (voir capture d'écran cidessus) ou dans la liste des inspections, sélectionnez le bouton « nouveau ». Vous voyez ensuite l'écran ci-dessous.



Dans l'écran ci-dessus, vous devez d'abord indiquer la check-liste adéquate, qui correspond à l'activité du participant inspecté, puis appuyer sur « sélectionner ». Ensuite apparaît l'écran ci-dessous, dans lequel vous pouvez compléter les détails de l'inspection. Vous voyez que le « label » et « l'OCI » sont déjà complétés.

CONTRÔLE - DÉTAIL				@
Menu principal Aperçu	Nouveau	Imprimer	Effacer	Enregistrer
Membre:		Chercher un membre		
- Code tatouage Numéro d'entreprise:	-	Numéro de troupeau: NUE:		-
Détails du contrôle Type : Label : Type de contrôle : Date de contrôle : Numéro du rapport : "Absence d'activités ""Certus"""	CERTUS	OCI : Inspecteur Superviseu Contrôle Ap Audit comb Evaluation Cahier des	r: Deprouvé: Da liné: Ja linale:	V V 01 01 2016
Remarque de l'Inspecteur				
Remarque du Superviseur				
Résumé				
Questions				
Hfds Qst Question d'audit				eur Superviseur du chargé du e contrôle Infrac
101 A L'exploitation dispose-t-elle d'une partie spécifique 'Porcs')? (B.II.1)		ontrôle G 040 (Module C: Parti		

Etape 2 Vous devez à présent ajouter le membre chez lequel l'audit a été effectué.

Au moyen de la fonction « rechercher membre », vous obtenez une liste de tous les membres BePork affectés à votre OCI (voir capture d'écran ci-dessous). Au moyen de la fonction de recherche, vous pouvez rechercher rapidement le membre souhaité. Pour sélectionner le membre, vous devez cliquer sur le nom ou sur le numéro ID du membre. La fenêtre des membres affectés se ferme, le membre est ajouté à l'inspection et le type de membre a aussi été automatiquement généré.

Critères de recherche					Recherche	Lever
Type, état :	Tous	~	Tous	~		
Nom:						
Code de tatouage (engraisseur) :						
Numéro CEE (abattoir)						
Numéro -F (atelier de découpe)						
Numéro de troupeau:						
ID:						
Adresse:						
NU						
Numéro d'entreprise :						

Etape 3 Ensuite, vous devez continuer à compléter les détails de l'inspection :

- Type d'inspection (audit initial, audit inopiné, audit de prolongation, audit des mesures correctives, audit de renouvellement, audit de prolongation inopiné)
- Date de l'inspection : date à laquelle l'audit a eu lieu
- Numéro du rapport : numéro du rapport interne attribué par l'OCI
- Nom de l'inspecteur (auditeur) qui a effectué l'audit
- Audit combiné : oui/non
- Etape 4 S'il n'y avait pas d'animaux/activités dans l'entreprise pendant l'audit, vous devez cocher la case « absence d'activité Certus » (AAC). Sinon, laissez simplement ce champ ouvert. Cela ne s'applique pas à la « check-liste bien-être animal production LB BePork ». Des animaux doivent toujours être présents pouvoir compléter cette check-liste.
- **Etape 5** Si, en tant qu'auditeur, vous avez encore une remarque générale concernant l'entreprise inspectée, ou destinée au superviseur, vous pouvez toujours l'indiquer dans le champ de saisie « remarque inspecteur ».
- **Etape 6** Un champ de remarque a également été prévu pour le **superviseur**. En votre qualité d'auditeur, vous n'êtes pas habilité à compléter ce champ.

Si vous **avez sélectionné** la check-liste pour **abattoir**, **atelier de découpe ou transport**, suivez les étapes ci-dessous :

Etape 7 Ensuite, vous devez ajouter votre évaluation pour chaque question de l'inspection (C, NC, SO, NCB, PD, NCH). Utilisez à cet effet la colonne « inspection inspecteur ». Les évaluations sont réglées par défaut sur « conforme ». Vous ne devez donc adapter l'évaluation que si cela s'avère nécessaire. Vous constaterez que l'évaluation du superviseur est assimilée par défaut à l'évaluation de l'inspecteur. L'évaluation du superviseur ne peut pas être adaptée par l'inspecteur. La dernière colonne « nonconformité » indique la sanction pour chaque question de l'inspection. Vous ne pouvez rien modifier vous-même à cette colonne.

Pour chaque question de l'inspection, un champ est également prévu pour des remarques. Les remarques que vous avez notées dans le RAR peuvent être ajoutées ici. Si l'évaluation est NC ou PD, vous êtes tenu d'ajouter une remarque en tant qu'inspecteur.

Etape 8 Après avoir complété toutes les questions, cliquez sur « enregistrer » dans le coin supérieur droit. Vous constatez à présent que le champ « synthèse » est automatiquement complété. Ici figurent les questions de l'inspection qui ont obtenu l'évaluation « non conforme » ou « point de discussion ». Vous devez vérifier cette synthèse au moyen du RAR. Après enregistrement, l'inspection devient visible pour le superviseur. L'auditeur peut encore apporter des modifications à toutes les données complétées, tant que l'inspection n'a pas été « approuvée » par le superviseur. Une fois approuvée, l'inspection est définitivement clôturée et une décision de certification a dès lors été prise par le superviseur. La finalisation de l'audit et la décision de certification prise par le superviseur sont commentées au chapitre 5.4.

Si vous avez sélectionné la 'check-liste bien-être animal production - LB BePork', suivez les étapes ci-dessous :

Etape 9 Ensuite, vous devez compléter tous les points de la check-liste Bien-être animal :

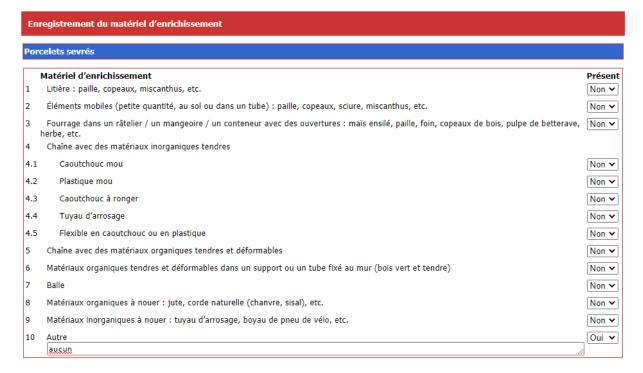
- Catégorie animale présente : nombre d'animaux dans les loges inspectées à saisir par catégorie animale présente. Par catégorie présente, les points suivants devront être complétés
 - Attitude exploratrice
 - o Contrôle des lésions à la queue
 - o Enregistrement matériel d'enrichissement
- Infirmerie (actuelle)
- Infirmerie (requise)

Etape 10 Après avoir complété toutes les questions, cliquez sur « enregistrer » dans le coin supérieur droit.

Les messages d'erreur suivants peuvent apparaître :



En l'absence de matériel d'enrichissement, il faut indiquer « Autres » en mentionnant qu'aucun matériel d'enrichissement n'était présent.



Les messages d'erreur suivants peuvent aussi apparaître :

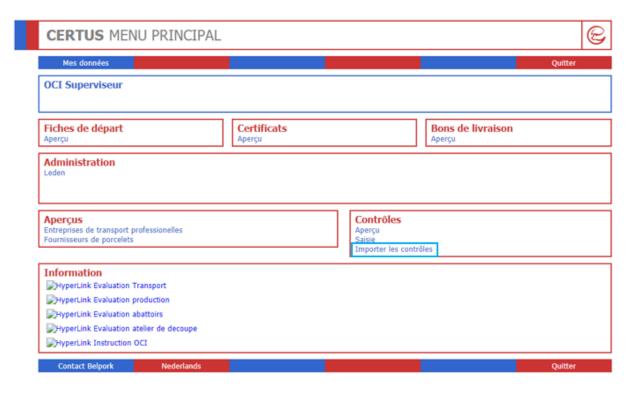
Message d'erreur	Signification			
•	Une inspection ne peut pas être clôturée si la check-liste bien-être animal n'a pas été			

	complétée pour au moins une catégorie animale.		
Le nombre de porcelets sevrés qui « utilisent l'enrichissement dans la porcherie » ne peut pas excéder le nombre total de porcelets sevrés. La somme des attitudes exploratrices ne peut pas excéder le nombre total.	La somme des animaux qui figurent dans la rubrique « attitude exploratrice » ne peut excéder le nombre total d'animaux indiqué pour cette catégorie animale déterminée.		
Le nombre de porcelets sevrés pour « Évaluation 0 » ne peut pas dépasser le nombre total de porcelets sevrés. La somme des lésions à la queue ne peut pas excéder le nombre total.	La somme des animaux qui figurent dans la rubrique « contrôle des lésions à la queue » ne peut pas excéder le nombre total d'animaux déclarés pour cette catégorie animale déterminée		
La définition « autres » pour le matériel d'enrichissement doit être complétée si elle est sélectionnée.	S'il y a l'indication autre pour le matériel d'enrichissement, vous devez obligatoirement aussi citer l'autre matériel d'enrichissement dont il est question.		
Le nombre d'animaux à l'infirmerie ne peut pas excéder le nombre total d'animaux.	Il ne peut jamais y avoir plus d'animaux dans l'infirmerie que le nombre total d'animaux.		
Le nombre prévu positif + négatif doit être identique au nombre d'animaux présents dans l'infirmerie.	Le nombre prévu positif + négatif dans l'infirmerie doit être identique au nombre total d'animaux dans l'infirmerie.		
Si l'infirmerie est occupée, 1 motif au moins doit être sélectionné.	Dès que des animaux sont présents dans l'infirmerie, un motif de leur séjour dans l'infirmerie doit être indiqué.		
L'organisme d'inspection n'existe pas	L'organisme de certification et d'inspection n'est pas connu de l'ASBL Belpork.		

Etape 11 Après enregistrement, l'inspection devient visible pour le superviseur. L'auditeur peut encore apporter des modifications à toutes les données complétées, tant que l'inspection n'a pas été « approuvée » par le superviseur. Une fois l'inspection approuvée, elle est définitivement clôturée. La finalisation de la check-liste d'information sur le bien-être animal par le superviseur est commentée au chapitre 5.4.

5.3.2 Encodage au moyen de TXT

Des inspections peuvent également être lues automatiquement dans TRACY, sur la base de fichiers TXT. Vous trouverez les instructions pour la structure des TXT à la page d'accueil sous la rubrique « Information ». Le grand avantage d'une saisie au moyen d'un fichier Txt est de permettre la lecture de plusieurs inspections simultanément.



Sélectionnez dans le menu principal l'option « importer inspections » et vous voyez apparaître l'écran ci-dessous.



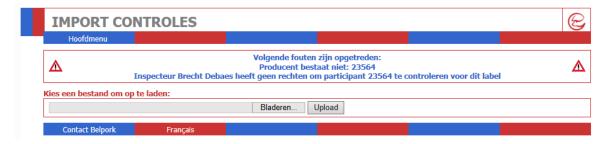
Au moyen du bouton « sélectionner fichier », vous pouvez sélectionner le fichier Txt adéquat. Il vous suffit ensuite de cliquer sur « télécharger ». Les audits effectués auprès des abattoirs, ateliers de découpe et transporteurs sont enregistrés sous « liste d'inspection ». La check-liste bien-être animal production peut être lue dans « check-liste bien-être animal ».

Avant la lecture du TXT, le système effectue plusieurs contrôles. Si le TXT a été lu avec succès, l'écran ci-dessous apparaît. Toutes les inspections reprises dans le fichier TXT se retrouvent à présent dans la liste des inspections.



L'importation s'est déroulée avec succès

Si certains éléments du fichier TXT ne sont pas en règle, plusieurs messages d'erreur le signalent également. Ci-dessous un exemple de message d'erreur.



Le producteur (sous le numéro ID) est inconnu chez Belpork ou n'est pas affecté à votre OCI.

Les messages d'erreur suivants peuvent aussi apparaître :

Message d'erreur	Signification			
Le fichier sélectionné n'existe pas, veuillez chercher un autre fichier.	Le fichier ne contient pas la bonne extension. Seuls les fichiers TXT sont lus.			
La ligne n'est pas valable : trop peu de champs	La structure du TXT n'a pas été respectée. Toutes les colonnes et lignes (questions de l'inspection) doivent être présentes et complétées.			
Le producteur/l'abattoir/l'atelier de découpe/le transporteur n'existe pas	Le producteur/l'abattoir/l'atelier de découpe/le transporteur n'est pas membre de BePork			
Le type d'inspection n'existe pas	Le type d'inspection ne correspond pas au code indiqué qui se trouve dans « explication des fichiers TXT » à la page d'accueil sous la rubrique « information ».			
Le type de membre n'existe pas	Le type de membre ne correspond pas au code indiqué qui se trouve dans « explication des fichiers TXT » à la page d'accueil sous la rubrique « information ».			
Le label n'existe pas	Le label mentionné dans le TXT n'existe pas (seul BePork est autorisé).			
L'organisme d'inspection n'existe pas	L'organisme de certification et d'inspection n'est pas connu de l'ASBL Belpork.			
L'inspecteur X ne possède pas de droits d'inspection du participant Y pour ce label.	Le participant est connu au sein de Belpork mais n'est pas affecté à votre OCI. Vous ne pouvez donc pas créer d'inspection chez ce participant.			

L'inspecteur n'existe pas ou n'est pas compétent	L'inspecteur n'est pas connu chez Belpork comme inspecteur compétent au sein de votre OCI pour les audits BePork	
L'évaluation n'existe pas	L'évaluation ne correspond pas au code indiqué qui se trouve dans « explication des fichiers TXT » à la page d'accueil sous la rubrique « information ».	

Lorsque l'un des messages d'erreur ci-dessus apparaît, l'ensemble du TXT ne sera pas lu. Vous devez d'abord corriger l'erreur et ensuite importer à nouveau le TXT complet.

5.4 Traitement – Certification de l'entreprise

Après que l'auditeur a encodé l'inspection et ses constatations dans TRACY, vous pouvez procéder à la certification de l'entreprise en tant que superviseur. En tant qu'auditeur, vous ne possédez pas de droits à cet effet. Pour la certification, les résultats d'audit encodés (= évaluation de l'inspecteur) doivent toujours être contrôlés par le superviseur sur la base du rapport d'audit récapitulatif y afférent.

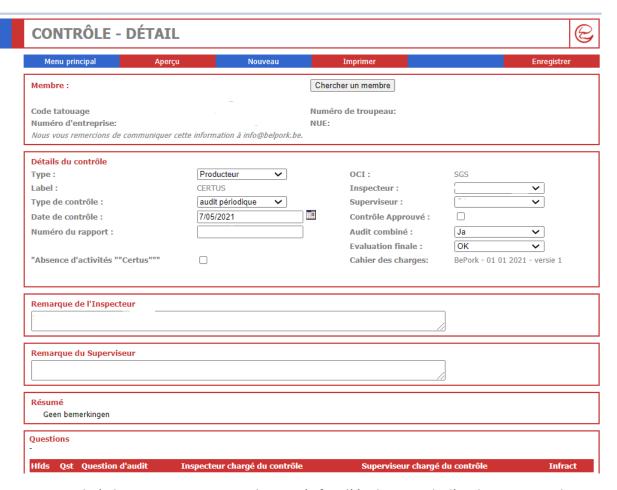
Dans la liste des inspections, vous voyez toutes les inspections BePork effectuées par les auditeurs actifs au sein de votre OCI.



La liste des inspections peut être consultée dans le menu principal en cliquant sur « liste ». Vous voyez alors apparaître l'écran ci-dessous.



Au moyen de la fonction de recherche, vous pouvez rechercher rapidement le membre souhaité. Le champ de recherche « Inspection approuvée » a été conçu pour que vous puissiez facilement afficher à l'écran les inspections encore à traiter en tant que superviseur. Le détail de l'inspection s'ouvre en cliquant sur la ligne de l'inspection. Vous voyez à présent apparaître l'écran ci-dessous.



En votre qualité de superviseur, vous devez vérifier l'évaluation de l'auditeur pour chaque question de l'inspection à l'aide du RAR. Cela ne s'applique que pour le maillon transformation et transport. Juste au-dessus de la check-liste, les points de discussion (PD) en suspens et les non-conformités (NC) constatées sont résumées. Ceux-ci constituent un outil pratique pour passer en revue efficacement les constatations de l'auditeur. Dans les PD en suspens, vous devez, en tant que superviseur, encore ajouter vous-même une évaluation dans la colonne « inspection superviseur ». Après avoir vérifié toutes les questions de l'inspection, cliquez sur « enregistrer » dans le coin supérieur droit. Vous constatez à présent que vos constatations sont automatiquement ajoutées dans le champ « synthèse ». Toutes les questions de l'inspection qui ont été évaluées comme « non conformes » sont illustrées ici. Vérifiez attentivement cette synthèse. En effet, elle constitue la base de la décision de certification.

Si, en tant que superviseur, vous avez encore des remarques, vous pouvez les indiquer dans le champ « remarques superviseur ». Dans le cas d'un audit dont l'aboutissement est négatif, vous devez mentionner ici le « retrait » immédiat du certificat en cours actuellement.

Ensuite, vous devez continuer à compléter les détails de l'inspection ci-dessous. Vous devez également les compléter pour la « check-liste bien-être animal production – LB BePork ».

- Superviseur
- Approuvé : Cochez cette case après le traitement de l'inspection
- Évaluation finale (OK/OK moyennant non-conformités B/NOK/AAC = pas d'activité BePork) : Ceci est la décision de certification. Pour la check-liste abattoir, atelier de

découpe et transport, l'évaluation finale dépendra de non-conformités éventuellement constatées. En fonction de cette évaluation finale, un certificat sera délivré ou non, prolongé ou retiré.

- Évaluation finale OK: l'audit a connu un aboutissement positif (pas de nonconformités A2 ou B). Le certificat d'entreprise est délivré (audit initial ou audit de renouvellement) /prolongé (audit de prolongation ou audit de prolongation inopiné).
- Évaluation finale OK moyennant non-conformités B : l'audit a connu un aboutissement positif moyennant quelques non-conformités B en suspens qui devront être régularisées dans les 6 mois. Le certificat d'entreprise est délivré (audit initial ou audit de renouvellement) /prolongé (audit de prolongation ou audit de prolongation inopiné).
- Évaluation finale AAC : audit en l'absence d'activité BePork. Le certificat d'entreprise est prolongé (audit de prolongation ou audit de prolongation inopiné). La procédure à suivre est décrite dans le règlement interne.
- Évaluation finale NOK: l'audit a connu un aboutissement négatif. Le certificat d'entreprise n'est pas délivré (audit initial ou audit de renouvellement) /prolongé (audit de prolongation ou audit de prolongation inopiné). Le certificat BePork en cours est retiré (fin anticipée de la durée).

Pour la check-liste bien-être animal production – LB BePork, l'évaluation finale sera mise par défaut sur « OK ». En vertu de celle-ci, aucun certificat ne sera délivré, prolongé ou retiré. La décision de certification pour la production est prise dans la base de données de Codiplan.

La délivrance ou la prolongation d'un certificat ne peut se faire que sur la base d'un audit initial, d'un audit de prolongation et d'un audit de prolongation inopiné, et non sur la base d'un audit inopiné. Le retrait d'un certificat est possible sur la base d'un audit de prolongation, d'un audit de prolongation inopiné ou d'un audit inopiné.

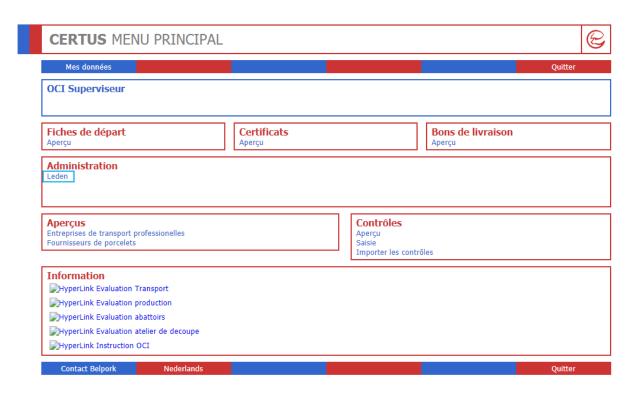
Dès que vous avez approuvé (traité) et enregistré l'inspection en tant que superviseur, l'inspection devient un document en lecture seule. Plus aucune modification ne peut être apportée.

En fonction de la décision de certification prise, vous devez délivrer ou retirer un certificat d'entreprise. L'octroi ou le retrait d'un certificat d'entreprise s'effectue dans l'application en ligne dans « membres » et est expliqué plus loin sous 5.5.3.

5.5 Administration – membres

5.5.1 Généralités

Il est possible d'accéder à la liste des membres depuis le menu principal.



Cliquez sur « membres » et vous verrez apparaître la liste ci-dessous, comme illustré ci-dessus. Cette liste ne reprend que les participants (producteurs, abattoirs, ateliers de découpe, transporteurs) affectés à votre OCI.

Relevé participants



Par défaut, vous voyez uniquement les champs sur lesquels vous pouvez effectuer une recherche. Si vous n'indiquez rien et que vous cliquez ensuite sur rechercher, vous verrez une liste de tous les membres affectés à votre OCI dans l'application en ligne (à l'exception des entreprises de transport, que vous pouvez toutes consulter).

Vous pouvez saisir plusieurs critères de recherche, mais les critères de recherche les plus fréquemment utilisés sont les suivants.

- ID : numéro d'identification unique attribué par BePork
- Nom d'entreprise
- Nom
- Adresse du troupeau
- Numéro de troupeau
- Code de tatouage

- Numéro d'unité d'établissement
- Numéro de TVA
- Numéro F
- Numéro EG:
- Type de membre
- Label
- Statut

Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant.



Au moyen du bouton « Excel », vous pouvez exporter tous les membres vers un fichier Excel.

Au moyen du bouton « effacer filtres », vous pouvez supprimer tous les filtres simultanément.

Si certaines données de contact ne sont pas correctes, veuillez contacter Belpork. Vous ne pouvez pas apporter vous-même de modifications aux données de contact.

5.5.2 Consultation de la fiche de membre par membre

Depuis la liste « membres », vous pouvez consulter les données et l'historique de certification par membre. Cliquez sur la ligne du participant que vous souhaitez consulter.

Dans le premier onglet, vous trouverez une fiche de membre générale contenant les données disponibles du membre concerné.

- Données du troupeau
- Données de correspondance
- Données de facturation
- Ligne de statut actuelle : indique la période de certification actuelle du participant.
- Information spécifique : code de tatouage, numéro de troupeau, numéro EG, numéro F, NUE, numéro d'entreprise, ...

Le nombre d'onglets par fiche de membre dépend du type de membre. Le tableau ci-dessous donne une liste des onglets par type de membre.

Producteur	- Généralités
Troudeteur	- Statuts
Transporteur	- Généralités
Transported	- Statuts
	- Chauffeurs
	- Camions
Abattoir :	- Généralités
Abatton .	- Statuts
Atelier de découpe	- Généralités
Attends de decoupe	- Statuts

Dans l'onglet statuts, vous pouvez consulter la période de certification (statut) actuelle d'un participant, mais aussi l'historique de la certification de l'entreprise. Chaque ligne de statut reprend les éléments suivants :

- Label : label pour lequel la période de certification a été accordée
- **Type de membre** : type de membre (producteur, transporteur, abattoir, atelier de découpe) pour lequel la période de certification a été accordée
- Statut : agréé/en cours de traitement/annulé/radié/en suspens

- Date d'agrément : première date d'agrément du label sélectionné
- Date de prise d'effet : début de la période de certification du label sélectionné
- Date d'expiration : fin de la période de certification du label sélectionné
- Date de création : date à laquelle la décision de certification a été encodée dans TRACY
- Utilisateur de création : la personne qui a créé la ligne de statut
- Date de mise à jour : date de la dernière mise à jour
- Utilisateur mise à jour : personne qui a effectué la dernière mise à jour

Les éléments suivants s'appliquent uniquement aux lignes de statut BePork.

- **Inspection**: numéro du rapport d'audit sur lequel est basée la décision de certification. La décision de certification ne peut être prise que sur la base d'un audit initial, d'un audit de prolongation, d'un audit de prolongation inopiné ou d'un audit inopiné (uniquement pour la cessation d'un certificat)
- **Superviseur** : le nom du gestionnaire de certification
- **Auditeur** : le nom de l'auditeur, qui est automatiquement complété au moyen de l'inspection liée
- Date d'audit : elle est complétée automatiquement au moyen de l'inspection liée
- **Type d'audit :** audit initial, audit de prolongation, audit de renouvellement, audit inopiné => complété automatiquement au moyen de l'inspection liée
- Version cahier des charges : elle est complétée automatiquement au moyen de l'inspection liée
- Numéro de certificat : numéro du certificat. Ce numéro est généré automatiquement
- **Certificat** : document PDF du certificat créé. Ce PDF n'apparaîtra que dans les lignes de statut BePork « agréé ».

Le bouton offre la possibilité de modifier la date d'expiration d'une ligne de statut. Cette fonction est uniquement accessible au <u>superviseur</u>, l'auditeur ne possède pas de droits à cet effet.

5.5.2.1 Producteurs

La fiche de membre des producteurs fait apparaître deux onglets : la fiche de membre ellemême et l'onglet comportant l'historique des statuts.

Dans la **fiche de membre**, les données de troupeau, de correspondance et de facturation peuvent être consultées. Dans la fiche de membre, vous pouvez également rechercher si un producteur déterminé a déjà rentré son formulaire d'adhésion (voir illustration ci-dessous).



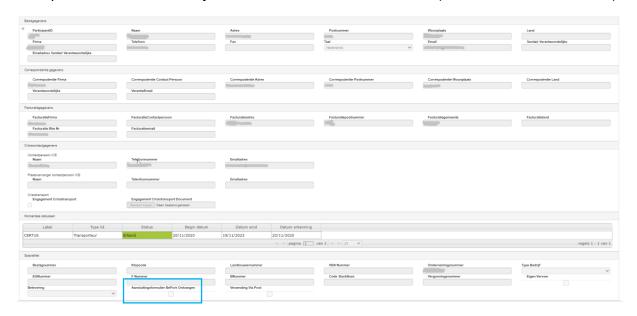
L'onglet **statuts** montre l'historique des lignes de statut de l'éleveur porcin. Les lignes de statut BePork sont saisies par l'ASBL Belpork.



5.5.2.2 Transporteurs

La fiche de membre des transporteurs comprend 4 onglets : la fiche de membre, les statuts et la liste des camions et des chauffeurs.

Dans la **fiche de membre**, les données de troupeau, de correspondance et de facturation peuvent être consultées. Dans la fiche de membre, vous pouvez également rechercher si un transporteur déterminé a déjà rentré son formulaire d'adhésion (voir illustration ci-dessous).



L'onglet **statuts** montre l'historique des lignes de statut du transporteur. Vous pouvez également y ajouter un nouveau statut ou modifier un statut précédent.

Statuts							
	Label	Type de membre	Statut	Date de début 🗣	Date de fin	Date d'agrément	
1	CERTUS	Transporteur	Agréé	20/11/2020	19/11/2023	20/11/2020	
1	CERTUS	Transporteur	En Cours De Traitement	25/09/2020	19/11/2020		

En outre, vous pouvez également consulter les **chauffeurs** compétents à ce moment et les **véhicules** qui sont enregistrés.



Dans le cas du chauffeur, le principe suivant s'applique :

- Lorsque la case <u>« compétent »</u> est cochée, ce chauffeur peut se charger du transport. Lorsque cette case n'est pas cochée, cela signifie que le chauffeur n'est pas compétent.
- Par défaut, aucune <u>date d'expiration</u> ne sera indiquée. Elle sera indiquée si une date d'expiration est mentionnée sur le certificat ou si un chauffeur ne peut plus être compétent.

Il manque un chauffeur dans la liste ? Dans ce cas, le certificat de ce chauffeur doit être fourni dans les plus brefs délais à l'ASBL Belpork.

Entant qu'OCI, vous pouvez aussi consulter la liste de tous les **camions**, ainsi que les dimensions qui y sont enregistrées.



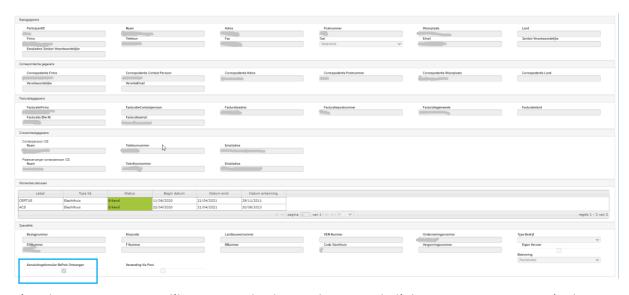
Pendant l'audit, ces dimensions sont contrôlées. Si les dimensions sont divergentes, les dimensions mesurées doivent être transmises à l'ASBL Belpork. Vous recevez une confirmation lorsque ces données ont été adaptées par nos soins.

Il manque un camion dans la liste ? Dans ce cas, la société de transport doit compléter le document « Enregistrement du transport routier ». Ce document est disponible sur le site internet, dans la rubrique documents.

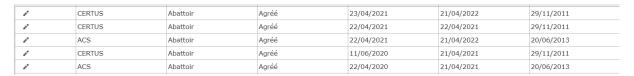
5.5.2.3 Abattoirs

La fiche de membre des abattoirs contient 2 onglets : la fiche de membre elle-même et l'onglet comportant l'historique des statuts.

Dans la fiche de membre, les données de troupeau, de correspondance et de facturation peuvent être consultées. Dans la fiche de membre, vous pouvez également rechercher si un abattoir déterminé a déjà rentré son formulaire d'adhésion (voir illustration ci-dessous).



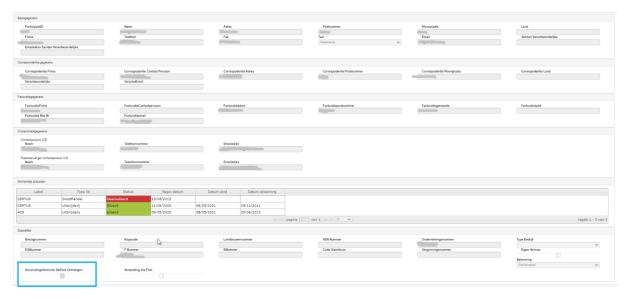
L'onglet statuts montre l'historique des lignes de statut de l'abattoir. Vous pouvez également y ajouter un nouveau statut ou modifier un statut précédent.



5.5.2.4 Ateliers de découpe

La fiche de membre des ateliers de découpe contient 2 onglets : la fiche de membre elle-même et l'onglet comportant l'historique des statuts.

Dans la fiche de membre, les données de troupeau, de correspondance et de facturation peuvent être consultées. Dans la fiche de membre, vous pouvez également rechercher si un atelier de découpe déterminé a déjà rentré son formulaire d'adhésion (voir illustration cidessous).



L'onglet statuts montre l'historique des lignes de statut de l'atelier de découpe. Vous pouvez également y ajouter un nouveau statut ou modifier un statut précédent.

ſ	1	CERTUS	Atelier De Découpe	Agréé	09/05/2021	08/05/2022	29/11/2011
	1	ACS	Atelier De Découpe	Agréé	09/05/2021	08/05/2022	20/06/2013
	1	CERTUS	Atelier De Découpe	Agréé	11/06/2020	08/05/2021	29/11/2011
	i	CERTUS	Atelier De Découpe	Agréé	09/05/2020	10/06/2020	29/11/2011
	,	ACS	Atelier De Découpe	Agréé	09/05/2020	08/05/2021	20/06/2013

5.5.2.5 Exportation des listes de membres

En tant qu'organisme d'inspection, vous pouvez également exporter une liste (d'une sélection) de vos membres. Après avoir réglé tous les filtres requis, p. ex. producteur – Certus – agréé, cliquez sur rechercher. Vous pouvez ensuite procéder à une exportation en cliquant sur le bouton « Excel ».



Si vous n'installez pas de filtres, vous obtenez la liste complète de tous les membres pour lesquels vous êtes désigné comme OCI. Cette liste indique par défaut toutes les entreprises de transport, quel que soit l'organisme d'inspection responsable et le schéma de certification (BePork ou QS).

Le fichier Excel s'ouvrira ensuite et vous pourrez y consulter les données requises.

5.5.3 Délivrance/retrait du certificat d'une entreprise

Une décision de certification sera prise dans Tracy et un certificat de l'entreprise sera délivré uniquement pour le type de membre Abattoir, Atelier de découpe et Transport. Pour la délivrance de certificats d'entreprise pour le type de membre Producteur, c'est la base de données de Codiplan qui est utilisée.

Comme évoqué au chapitre 5.4, le superviseur doit, après le traitement de l'audit, prendre une décision de certification et délivrer/retirer un certificat d'entreprise en relation avec celleci. Dans TRACY, la certification de l'entreprise est octroyée par le biais des lignes de statut dans l'écran « membres ». La ligne de statut est complétée en fonction du résultat de l'inspection. Seul le **superviseur** est habilité à créer une nouvelle ligne de statut ou à modifier une ligne existante, tant pour le label SAC que BePork. Vous voyez ci-dessous, par type d'audit et par type de décision de certification, une liste de la procédure à suivre en matière de certification de l'entreprise.

5.5.3.1 Audit initial (AI) et audit de renouvellement

Un audit initial ne peut **jamais** être planifié/effectué sans mandat émanant de Belpork. Si cela devait néanmoins se produire, l'audit ne peut être encodé qu'à partir du moment où les démarches administratives requises ont été accomplies.

Décision de certification positive (évaluation finale audit : OK ou OK avec non-conformités B)

La phase d'adhésion est achevée. Vous devez indiquer une date d'expiration dans la ligne de statut « en cours de traitement. » Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La date d'expiration de la phase d'adhésion est la date de prise d'effet de la période de certification moins 1 jour.

Ensuite, vous devez octroyer le certificat de l'entreprise. Pour ce faire, saisissez les données dans l'écran ci-dessous.



Attention : Vous ne pourrez jamais octroyer un certificat d'entreprise BePork s'il n'existe pas de certificat d'entreprise ACS valable pour le type de membre Abattoir et Atelier de découpe.



Pour octroyer le certificat d'entreprise BePork, vous devez compléter les champs suivants :

- Label Certus/
- **Type** : type de participant (abattoir/atelier de découpe/transporteur)
- Statut : vous devez sélectionner le statut « agréé ».
- Date de prise d'effet : pour un audit initial, la date de prise d'effet de la période de certification est identique à la date de création. La date de prise d'effet ne peut jamais être antérieure à la date de création.

Si l'audit initial pour BePork a été effectué en combinaison avec l'audit de prolongation pour ACS, la date de prise d'effet du certificat BePork peut toutefois se situer 4 mois avant la date de prise d'effet du nouveau certificat ACS, mais jamais plus tôt que la date de création.

- Date d'expiration : la date d'expiration de la période de certification BePork est égale
 à la date d'expiration de la période de certification d'ACS. La date d'expiration de
 BePork ne peut jamais être postérieure à celle d'ACS.
- **Date d'agrément :** Pour un audit initial, la date d'agrément est identique à la date de prise d'effet de la période de certification.
- Inspection: L'inspection sur laquelle est basée la décision de certification doit être liée. Cela peut se faire au moyen des jumelles. La liste des audits effectués chez le membre correspondant s'affiche. Si vous double-cliquez sur l'inspection, celle-ci est ajoutée.

 Superviseur : Dans le champ de sélection, vous devez ajouter le gestionnaire de certification.

Après enregistrement, un numéro de certificat est généré automatiquement. En cliquant sur l'icône , vous pouvez ouvrir et imprimer le certificat.

Décision de certification négative (évaluation finale audit : NOK)

La phase d'adhésion est achevée. Vous devez indiquer une date d'expiration dans la ligne de statut « en cours de traitement. » Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La date d'expiration de la phase d'adhésion est la date de prise d'effet de la radiation moins 1 jour (= date de création). Ensuite, un nouveau statut « radié » doit également être ajouté.



- Label Certus
- **Type**: type de participant
- Statut : vous devez sélectionner le statut « radié ».
- **Date de prise d'effet** : lors d'un audit initial, la date de prise d'effet de la radiation est identique à la date de création + 1 jour

Vous ne devez pas indiquer la date d'expiration ni la date d'agrément. Il vous suffit d'encore cliquer sur « ajouter ».

5.5.3.2 Audit de prolongation (AP) et audit de prolongation inopiné

La date de l'audit de prolongation doit être située pendant la période de certification en cours. Un audit de prolongation aura lieu pendant la période qui commence après 9 mois (pour les entreprises de transport) ou après 4 mois (pour les abattoirs et ateliers de découpe) et au moins 1 mois avant la date d'échéance du certificat BePork.

Décision de certification positive (évaluation finale audit : OK ou OK avec non-conformités B)

Le certificat de l'entreprise est prolongé pour 3 ans au niveau du transport ou pour 1 an au niveau de la transformation, en parallèle avec ACS en cas de transformation.

La date initiale de la nouvelle période de certification suit immédiatement la période de certification précédente.

Attention: Aucun certificat BePork ne peut être délivré à effet rétroactif étant donné que cela peut avoir une influence sur la certification animale.



Procédez à l'octroi du certificat de l'entreprise en complétant les champs dans l'écran cidessus.

Attention : vous ne pourrez jamais octroyer de certificat d'entreprise BePork s'il n'existe pas de certificat d'entreprise ACS valable.

Vous devez à présent compléter les champs suivants :

- Label BePork ou ACS
- Statut : vous devez sélectionner le statut « agréé ».
- Date de prise d'effet : identique à la date de prise d'effet ACS. La date de prise d'effet suit immédiatement la date d'expiration de la période de certification précédente.
 - <u>Attention</u> : les périodes de certification pour un même label ne peuvent jamais se chevaucher.
- Date d'expiration : la date d'expiration de la période de certification BePork est identique à la date d'expiration de la période de certification d'ACS. La date d'expiration de BePork ne peut jamais être postérieure à celle d'ACS.
- Date d'agrément : il s'agit de la date d'agrément <u>initiale</u>. Date à laquelle le participant a été certifié pour la première fois. Cette date est reprise par défaut de la ligne de statut précédente.
- **Inspection**: l'inspection sur laquelle est basée la décision de certification doit être liée. Cela peut se faire au moyen des jumelles. La liste des audits effectués chez le membre correspondant s'affiche. Si vous double-cliquez sur l'inspection, celle-ci est ajoutée.
- **Superviseur** : dans le champ de sélection, vous devez ajouter le gestionnaire de certification.

Après enregistrement, un numéro de certificat est généré automatiquement. En cliquant sur l'icône , vous pouvez ouvrir et imprimer le certificat.

Décision de certification négative (évaluation finale audit : NOK)

Le participant n'est plus certifié pour le cahier des charges BePork. Aucun nouveau certificat n'est délivré et par ailleurs, la période de certification actuelle prend fin à effet immédiat. Vous devez l'indiquer clairement au moment de l'inspection dans le champ de remarques du superviseur.

Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La nouvelle date d'expiration de la période de certification actuelle est identique à la date de création de la période de radiation (= date actuelle).



Ensuite, vous devez radier l'entreprise dans BePork en attribuant à l'entreprise le statut « radié ».



Il ne vous reste à présent plus qu'à compléter la date de prise d'effet. La date de prise d'effet est la date de création +1 jour. Vous ne devez pas indiquer la date d'expiration. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « enregistrer ».

5.5.3.3 Audit de renouvellement

Un audit de renouvellement est effectué lorsque la prise d'effet du nouveau certificat ne coïncide pas avec la date d'expiration du certificat précédent. Soit parce que l'audit de renouvellement a été effectué plus tard (auquel cas il y a une interruption dans la certification) ou plus tôt que ce qui est autorisé (auquel cas la date de prise d'effet du nouveau certificat est anticipée par rapport à la date d'expiration du certificat précédent).

Décision de certification positive (évaluation finale audit : OK ou OK avec non-conformités B)

Le certificat d'entreprise est prolongé de max. 3 ans au niveau du transport ou de max. 1 an au niveau de la transformation, en parallèle avec ACS en cas de transformation.

La date initiale de la nouvelle période de certification ne suit <u>pas</u> immédiatement la période de certification précédente.

Attention : Aucun certificat BePork ne peut être délivré à effet rétroactif étant donné que cela a une influence sur la certification animale.



Procédez à l'octroi du certificat d'entreprise en complétant les champs dans l'écran ci-dessus. Attention : Vous ne pourrez jamais octroyer de certificat d'entreprise BePork s'il n'existe pas de certificat d'entreprise ACS valable. En fonction du moment où l'audit de renouvellement est effectué, la procédure à suivre est différente :

1. L'audit de renouvellement est exécuté après expiration du certificat précédent.

Dans ce cas, le participant n'a pas d'agrément en cours mais a obtenu une ligne de statut « en suspens ». La phase « en suspens » est achevée. Vous devez indiquer une date d'expiration dans la ligne de statut « en suspens ». Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La date d'expiration de la phase « en suspens » est la date d'entrée (= date de prise d'effet de la période de certification moins 1 jour).

Ensuite, vous devez octroyer le certificat d'entreprise. Pour ce faire, saisissez les données dans l'écran ci-dessous.

Attention: Vous ne pourrez jamais octroyer un certificat d'entreprise BePork s'il n'existe pas de certificat d'entreprise ACS valable pour le type de membre Abattoir et Atelier de découpe.



Pour octroyer le certificat d'entreprise BePork, vous devez compléter les champs suivants :

- Label Certus
- **Type** : type de participant (abattoir/atelier de découpe/transporteur)
- **Statut** : vous devez sélectionner le statut « agréé ».
- Date de prise d'effet : pour un audit de renouvellement, la date de prise d'effet de la période de certification est identique à la date de création. La date de prise d'effet ne peut jamais être antérieure à la date de création.
- **Date d'expiration**: la date d'expiration de la période de certification BePork est identique à la date d'expiration de la période de certification d'ACS. La date d'expiration de BePork ne peut jamais être postérieure à celle d'ACS.
- **Date d'agrément :** il s'agit de la date d'agrément <u>initiale</u>. Date à laquelle le participant a été certifié pour la première fois. Celle-ci est reprise par défaut de la ligne de statut précédente.
- **Inspection**: l'inspection sur laquelle est basée la décision de certification doit être liée. Cela peut se faire au moyen des jumelles. La liste des audits effectués chez le membre correspondant s'affiche. Si vous double-cliquez sur l'inspection, celle-ci est ajoutée.
- **Superviseur** : dans le champ de sélection, vous devez ajouter le gestionnaire de certification.

Après enregistrement, un numéro de certificat est généré automatiquement. En cliquant sur l'icône , vous pouvez ouvrir et imprimer le certificat.

2. L'audit de renouvellement est exécuté avant (plus de 9 mois avant l'expiration dans le cas du Transport et plus de 4 mois avant l'expiration dans le cas de la transformation) l'expiration du certificat en cours.

Dans ce cas, le participant a un agrément en cours. L'agrément en cours est achevé. Vous devez indiquer une date d'expiration dans la ligne de statut « agréé ». Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La date d'expiration est la date d'encodage (= date de prise d'effet de la période de certification moins 1 jour).

Ensuite, vous devez octroyer le certificat d'entreprise. Pour ce faire, saisissez les données dans l'écran ci-dessous.

Attention: Vous ne pourrez jamais octroyer un certificat d'entreprise BePork s'il n'existe pas de certificat d'entreprise ACS valable pour le type de membre Abattoir et Atelier de découpe.



Pour octroyer le certificat d'entreprise BePork, vous devez compléter les champs suivants :

- Label Certus
- **Type** : type de participant (abattoir/atelier de découpe/transporteur)
- **Statut** : vous devez sélectionner le statut « agréé ».
- Date de prise d'effet : pour un audit de renouvellement, la date de prise d'effet de la période de certification est identique à la date de création. La date de prise d'effet ne peut jamais être antérieure à la date de création.
- **Date d'expiration**: la date d'expiration de la période de certification BePork est égale à la date d'expiration de la période de certification d'ACS. La date d'expiration de BePork ne peut jamais être postérieure à celle d'ACS.
- **Date d'agrément** : il s'agit de la date d'agrément <u>initiale</u>. Date à laquelle le participant a été certifié pour la première fois. Cette date est reprise par défaut de la ligne de statut précédente.
- **Inspection**: l'inspection sur laquelle est basée la décision de certification doit être liée. Cela peut se faire au moyen des jumelles. La liste des audits effectués chez le membre correspondant s'affiche. Si vous double-cliquez sur l'inspection, celle-ci est ajoutée.
- **Superviseur :** dans le champ de sélection, vous devez ajouter le gestionnaire de certification.

Après enregistrement, un numéro de certificat est généré automatiquement. En cliquant sur l'icône , vous pouvez ouvrir et imprimer le certificat.

Décision de certification négative (évaluation finale audit : NOK)

Le participant n'est plus certifié pour le cahier des charges BePork. Aucun nouveau certificat n'est délivré et par ailleurs – dans le cas où l'audit a été effectué avant la date d'expiration du certificat actuel – la période de certification actuelle prend fin à effet immédiat. Vous devez l'indiquer clairement au moment de l'inspection dans le champ de remarques du superviseur.

Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La nouvelle date d'expiration de la période de certification actuelle est identique à la date de création de la période de radiation (= date actuelle).



Ensuite, vous devez radier l'entreprise dans BePork en attribuant à l'entreprise le statut « radié ».



Il ne vous reste à présent plus qu'à compléter la date de prise d'effet. La date de prise d'effet est la date de création +1 jour. Vous ne devez pas indiquer la date d'expiration. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « enregistrer ».

5.5.3.4 Audit inopiné (AI)

Un audit inopiné ne peut jamais donner lieu à la délivrance d'un certificat d'entreprise, mais seulement à un retrait du certificat d'entreprise en cas de constatation d'une NCA1. Dans le cas d'entreprises de transport, un audit inopiné peut également donner lieu à la radiation pendant 10 ou 20 jours d'un chauffeur/convoyeur actif/indépendant salarié actif dans le transport de porcs BePork auprès d'un participant agréé si :

- un audit inopiné révèle une NC A1 pour une exigence du chapitre trois « Méthode de transport », de la partie V du manuel de qualité BePork ;
- un chauffeur/convoyeur actif/indépendant salarié qui travaille chez un participant agréé BePork et refuse pertinemment un audit inopiné effectué par un organisme de certification et d'inspection.

Décision de certification positive

Pas d'incidence sur la période de certification en cours. Aucune action ne doit être entreprise au niveau de la certification d'entreprise (lignes de statut).

Décision de certification négative

La période de certification actuelle s'achève à effet immédiat. Vous devez l'indiquer clairement au moment de l'inspection dans le champ de remarques du superviseur.

Au moyen du bouton « traiter » à la fin de la ligne de statut, vous avez la possibilité d'indiquer la date d'expiration. La nouvelle date d'expiration de la période de certification actuelle est identique à la date d'encodage de la période de radiation (= date actuelle).



Ensuite, vous devez radier l'entreprise dans BePork en attribuant à l'entreprise le statut « radié ».



Vous n'avez à présent plus qu'à compléter la date de prise d'effet. La date de prise d'effet est la date de création plus 1 jour. Vous ne devez pas indiquer la date d'expiration. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « enregistrer ».

Radiation d'un chauffeur employé par un participant agréé

La radiation d'un chauffeur/convoyeur actif/indépendant au service d'un participant agréé n'a pas d'incidence sur le certificat d'entreprise du transporteur agréé. Le chauffeur exclu ne peut plus effectuer de transport BePork pendant 10 ou 20 jours. La radiation entre en vigueur au plus tard 1 jour ouvrable après la date de l'audit et doit être rapportée immédiatement à l'ASBL Belpork afin que la compétence du chauffeur puisse être retirée pendant 10 ou 20 jours.

ŀ	3670	Siem	Siemens	15/03/2021	25/03/2021

Après cette radiation temporaire, l'ASBL Belpork attribue automatiquement une nouvelle compétence au chauffeur.

5.5.3.5 Audit des mesures correctives (AMC)

Un audit des mesures correctives doit être encodé dans TRACY, à l'instar de tous les autres types d'audits. Un AMC est toujours complémentaire à un audit préalable. Ces deux audits doivent donc être traités conjointement. La décision de certification est prise sur la base de l'audit précédent et tient compte de l'audit des mesures correctives.

En d'autres termes, la création d'une ligne de statut est basée sur l'audit auquel se rapporte l'AMC.

Décision de certification positive

- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit initial : voir la procédure de l'audit initial (4.6.3.1).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit de prolongation : voir la procédure de l'audit de prolongation (4.6.3.2).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit de renouvellement : voir la procédure de l'audit de renouvellement (4.6.3.3).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit inopiné : pas d'incidence

Décision de certification négative

- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit initial : voir la procédure de l'audit initial (4.6.3.1).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit de prolongation : voir la procédure de l'audit de prolongation (4.6.3.2).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit de renouvellement : voir la procédure de l'audit de renouvellement (4.6.3.3).
- Audit des mesures correctives sur la base d'un audit inopiné : voir la procédure de l'audit inopiné (4.6.3.3).

5.5.4 Impression d'un certificat d'entreprise

Vous pouvez imprimer un certificat en cliquant à la fin d'une ligne de statut sur l'icône . Le certificat s'ouvre. Vous pouvez imprimer ce certificat sur votre papier de certificat.

En votre qualité d'OCI, vous pouvez également décerner votre propre certificat BePork. Pour cela, il est important que toutes les données présentes sur l'exemple soient présentes sur votre propre certificat et que Belpork ait formellement approuvé le document type.

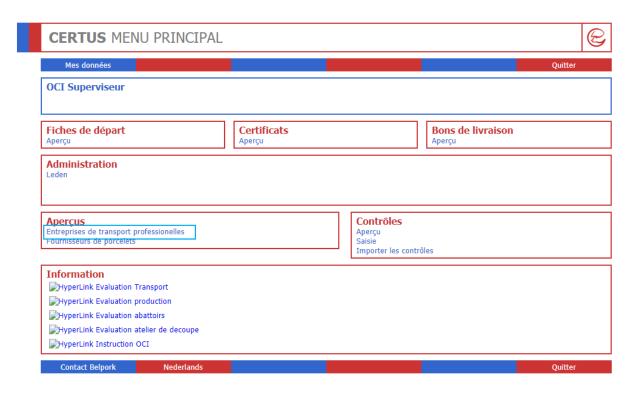
Éléments obligatoires :

- Logo BePork
- Manuel de qualité pour lequel le participant est certifié
- Raison sociale
- Adresse de l'entreprise
- Numéro EG/numéro F (abattoirs et ateliers de découpe)
- Numéro d'entreprise
- NUE
- Numéro d'identification de l'ASBL Belpork (= numéro ID) optionnel
- Numéro de certificat : attribué par Belpork (génération automatique dans TRACY)
- Numéro du rapport
- Date de l'audit
- Date de prise d'effet de la période de certification
- Date d'expiration de la période de certification
- Absence d'activité BePork (à ajouter en cas d'audit effectué en l'absence d'activité et de remise d'un certificat)

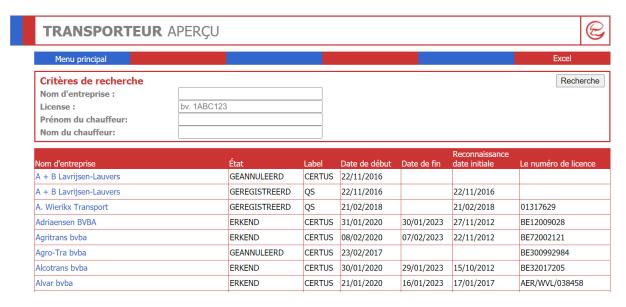
5.6 Liste des entreprises de transport professionnelles

En fonction de l'inspection du transport des porcelets et des porcs au niveau de la production, un soutien est proposé dans TRACY pour l'évaluation de cette exigence. Cette liste récapitulative permet de vérifier si un transporteur était agréé au sein de Belpork au moment du transport de porcelets ou de porcs destinés à l'abattage.

La liste des entreprises de transport professionnelles peut être affichée depuis le menu principal. Si vous cliquez sur « entreprises de transport professionnelles », vous verrez apparaître la liste ci-dessous.



Cette liste montre toutes les entreprises de transport professionnelles agréées au sein de BePork ou qui ont été agréés un jour ainsi que celles qui sont enregistrées avec un agrément QS.



La liste récapitulative contient les champs suivants :

- Raison sociale
- Statut : la liste reprend uniquement le statut actuel en vigueur à ce jour
- Date de prise d'effet : la liste reprend uniquement la date de prise d'effet actuelle en vigueur
- Date d'expiration : la liste reprend uniquement la date d'expiration actuelle en vigueur
- Date d'agrément initiale : Date à laquelle l'entreprise de transport a été agréée au sein de BePork.

Numéro d'autorisation

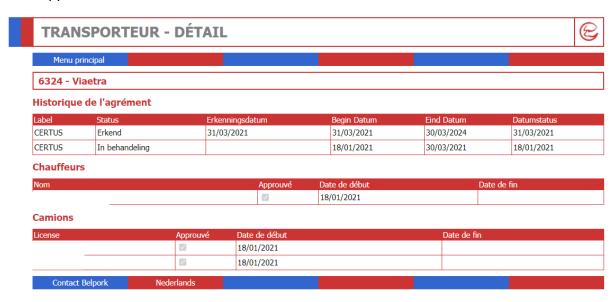
Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant.

Depuis la liste, vous pouvez choisir d'effectuer une recherche élargie. Les critères de recherche suivants sont possibles :

- Raison sociale
- Plaque d'immatriculation du camion
- Prénom du chauffeur
- Nom de famille du chauffeur

Lorsque vous avez saisi les critères de recherche, cliquez sur rechercher. Seules les entreprises de transport qui répondent à tous les critères indiqués s'affichent dans la liste.

Vous pouvez sélectionner un transporteur en cliquant sur son nom dans la liste. Vous voyez alors apparaître l'écran ci-dessous.



Cet écran reprend les éléments suivants :

- <u>Agrément historique</u> : vous voyez ici toutes les périodes d'agrément ou d'enregistrement de l'entreprise de transport, ainsi que la date d'agrément, la date de prise d'effet et la date d'expiration.
 - Cette liste est un outil pratique pour vérifier si une entreprise de transport professionnelle déterminée était agréée/enregistrée au sein de Belpork au moment de la livraison de porcelets dans une exploitation BePork.
- <u>Chauffeurs</u>: liste des chauffeurs qui disposent ou disposaient autrefois d'un certificat d'aptitude professionnelle. Seuls les chauffeurs dont la case « agréé » est cochée dans la colonne peuvent transporter des porcs BePork.
 - Certains chauffeurs ont aussi une date de prise d'effet et une date d'expiration. Cela signifie que leur certificat d'aptitude professionnelle n'est/était valable que pour une période limitée.

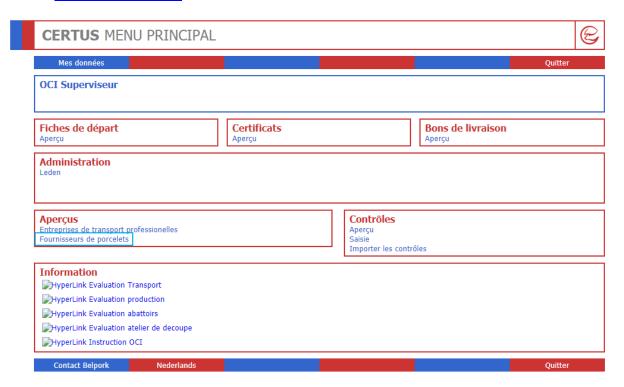
- <u>Camions</u>: liste de tous les camions sur la base de la plaque d'immatriculation, qui ont été approuvés pour le transport de porcs. Seuls les camions dont la case « approuvé » est cochée dans la colonne peuvent transporter des porcs BePork, compte tenu de la date de prise d'effet et d'expiration de l'autorisation du moyen de transport.

5.7 Liste des fournisseurs de porcelets

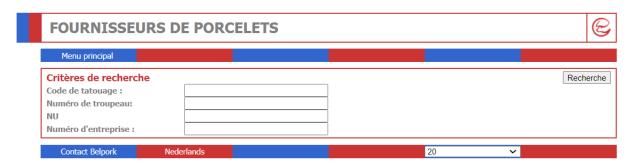
Grâce à cette liste, il est possible de vérifier par société de livraison si l'entreprise était agréée BePork au moment de la livraison des porcelets dans une exploitation BePork. En fonction de l'inspection de l'origine des porcelets au niveau de la production, TRACY apporte un soutien pour les porcelets nationaux afin d'évaluer cette exigence.

Les porcelets importés doivent également provenir d'un système de qualité agréé par Q&S. Fournisseurs de porcelets étrangers agréés disponibles sur :

- IKB Nederland varkens: recherche sur le numéro UBN : http://www.ikbnederland.nl/ikb nederland varkens/openbare-database/
- Porc GIQ: recherche sur le numéro UBN: http://www.ikbvarken.nl/Regeling/Register-lKB-Varken.aspx
- QS: saisie de « l'ID QS » ou du « numéro de localisation (c.-à-d. le numéro d'établissement) » du producteur de porcelets
 https://www.qs-plattform.de/QSSoftware/start/do?SPRACHE ID.User=1 > Scheme Participant Search
- Norme Danish Product Saisie du numéro CHR spécifique du producteur de porcelets http://spfsus.dk/en



La liste des fournisseurs de porcelets peut être affichée depuis le menu principal. Si vous cliquez sur « Fournisseurs de porcelets », vous verrez apparaître la liste ci-dessous.



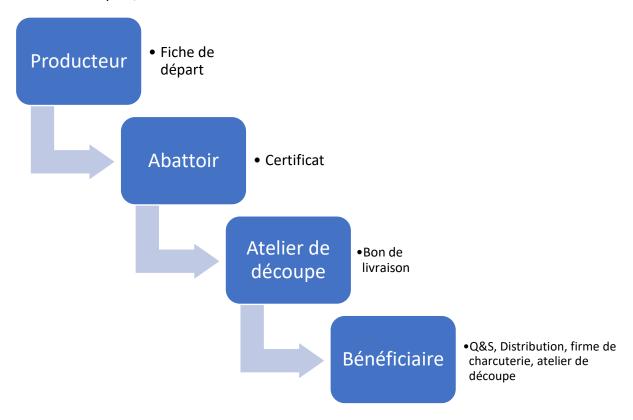
Au moyen des critères de recherche suivants, vous pouvez rechercher un fournisseur de porcelets déterminé :

- Code de tatouage :
- Numéro de troupeau : ex. 30463595
- Numéro d'unité d'établissement
- Numéro d'entreprise

La fonction de recherche est un outil pratique dans la mission de certification au niveau de la production. Les entreprises qui fournissent des porcelets à des exploitations BePork doivent satisfaire au manuel de qualité de BePork. Cette liste de recherche permet d'indiquer aisément si un fournisseur de porcelets répond aux exigences posées. Par fournisseur de porcelets, vous voyez une liste de toutes les périodes de certification pour le label BePork (voir illustration ci-dessous). Si aucun fournisseur de porcelets ne répond aux critères de recherche que vous avez saisis, la mention « aucun résultat trouvé » apparaît.

6 Certification animale

La certification animale est basée sur les fiches de départ, les certificats et les bons de livraison et est encodée dans TRACY par le producteur, l'abattoir et l'atelier de découpe lui-même. Ils ne peuvent le faire que s'ils disposent d'un agrément valable. En l'absence de ces documents, la viande de porc et les sous-produits ne peuvent pas être commercialisés en tant que viande de porc BePork. Ci-après, une liste du flux de documents.



En tant qu'OCI, vous ne possédez que des droits de consultation des documents de vos propres membres BePork qui vous ont été affectés. Et cela en soutien de la mission de certification. Le tableau ci-dessous indique par document le motif de la consultation

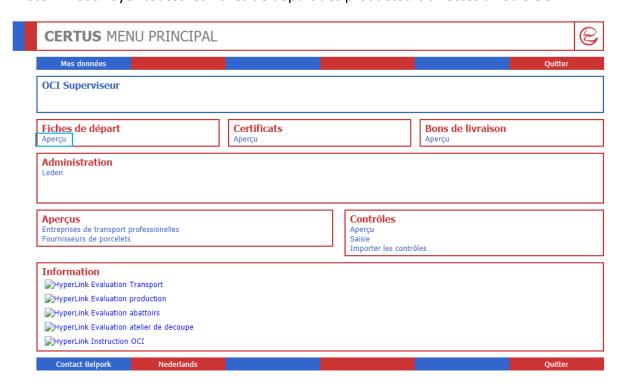
Fiche de départ	 Production Établissement d'une fiche de départ à chaque livraison de porcs BePork à l'abattoir agréé BePork (données contenues dans TRACY à comparer à la situation effective dans l'entreprise) Activité : le producteur a-t-il établi une fiche de départ au cours des 12 derniers mois.
Certificat	Production - Données d'abattage et d'inspection : celles-ci doivent être présentes pour chaque livraison de porcs BePork à un abattoir agréé BePork. Abattoir

Activité : l'abattoir a-t-il établi un certificat au cours des 6 derniers mois.
 Compléter correctement un certificat en le comparant à la situation pratique
 Atelier de découpe
 Activité : l'atelier de découpe a-t-il établi un certificat au cours des 6 derniers mois.
 Compléter correctement un certificat en le comparant à la situation pratique

6.1 Fiches de départ

6.1.1 Liste des fiches de départ

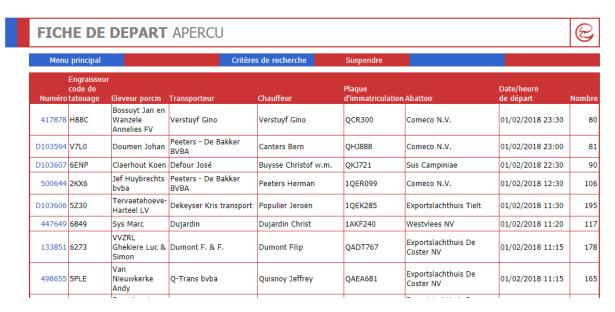
Depuis le menu principal, vous pouvez visualiser la liste des fiches de départ en cliquant sur « liste ». Vous voyez toutes les fiches de départ des producteurs affectés à votre OCI.



S'il n'y a pas de données présentes ou répondant aux critères de recherche, vous voyez apparaître l'écran ci-dessous.



Si des fiches de départ ont été trouvées, elles s'affichent comme indiqué ci-dessous.

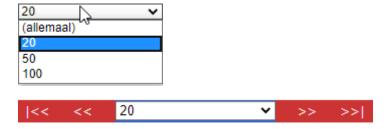


Dans la liste, les éléments ci-dessous sont affichés :

- Numéro de fiche de départ
- Code de tatouage de l'éleveur porcin
- Nom de l'éleveur porcin
- Nom du transporteur
- Nom de l'abattoir
- Date/heure du départ vers l'abattoir
- Nombre de porcs

Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant.

Vous pouvez déterminer vous-même le nombre de fiches de départ qui apparaît sur un écran. Au moyen de la sélection dans le coin inférieur droit, vous choisissez d'afficher 20, 50, 100 ou toutes les fiches de départ sur un seul écran, vous pouvez ensuite feuilleter à l'aide des flèches de navigation en regard du nombre sélectionné.

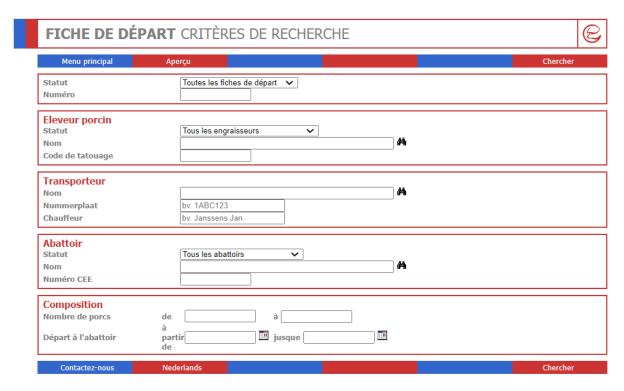


Vous pouvez naviguer comme suit dans la liste :

- Pour aller à la page **suivante**, cliquez sur >>
- Pour aller à la **toute dernière** page, cliquez sur >>1
- Pour aller à la page **précédente**, cliquez sur
- Pour aller à la **toute première page**, cliquez sur **K**

6.1.2 Recherche de la fiche de départ

Depuis la liste, vous pouvez choisir d'effectuer une recherche élargie. Au moyen du bouton qui se trouve en haut dans la barre de navigation « Critères de recherche », vous aboutissez dans l'écran des critères de sélection, où vous indiquez un ou plusieurs critères.



Ci-après, une énumération des différentes possibilités de recherche :

- Recherche basée sur le statut de la fiche de départ :
 - Toutes les fiches de départ
 - Fiches de départ originales
 - Spécimens de fiches de départ

En fonction du statut de l'éleveur porcin (agréé/adhésion), la fiche de départ se verra attribuer un statut déterminé (original/spécimen). Pour un éleveur porcin en cours d'adhésion, seul un spécimen d'exemplaire peut être créé. C'est le système lui-même qui le détecte. Un éleveur porcin en cours d'adhésion peut donc aussi livrer avec une fiche de départ originale numérotée. Ce qui est également reproduit visuellement. Une fiche de départ normale a une couleur d'arrière-plan blanche. Dans le cas d'un « Spécimen », l'arrière-plan de la fenêtre de détail est de couleur bleue et le texte « Spécimen » apparaît en haut à droite. Dans la liste également, le « spécimen » de fiche de départ sera indiqué par la même différence de couleur dans la liste.

- Recherche sur le numéro de la fiche de départ
- Recherche sur le producteur :
 - Statut du producteur (agréé, en cours d'adhésion, tous)
 - Nom du producteur, en cliquant sur le bouton vous pouvez évoluer vers l'écran de recherche des producteurs.

- Code de tatouage : Vous pouvez faire une recherche sur le code de tatouage en cliquant sur le bouton
- Recherche sur le transporteur.
- Recherche sur la composition :
 - Le nombre de porcs de boucherie
 - La date de départ vers l'abattoir.

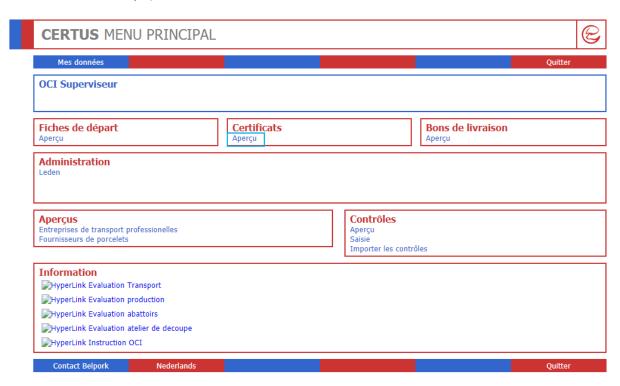
Lorsque vous avez saisi les critères de recherche, cliquez sur rechercher (en haut ou en bas dans la barre de navigation) et vous aboutirez dans l'écran récapitulatif des fiches de départ. Seules les fiches de départ qui répondent à tous les critères indiqués sont reprises dans la liste.

Si vous voulez désactiver le filtre (ou les critères de recherche), il suffit de sélectionner dans la barre de menu l'option « Annuler ». Ce bouton apparaît uniquement si un filtre a d'abord été appliqué à la liste.

6.2 Certificats

6.2.1 Liste des certificats

Depuis le menu principal, vous pouvez visualiser la liste des certificats en cliquant sur « liste ». Vous voyez apparaître les certificats pour lesquels un des participants (producteur/abattoir ou atelier de découpe) a été affecté à votre OCI.



S'il n'y a pas de certificats ou si aucun certificat ne répond aux critères de recherche que vous avez saisis, vous voyez apparaître l'écran ci-dessous.



Si des certificats ont été trouvés, vous les voyez dans la liste suivante.



Dans la liste, vous voyez apparaître les colonnes suivantes :

- Indication qu'il s'agit d'un document définitif 🔼
- Numéro du certificat
- Nom de l'abattoir
- Nom du bénéficiaire
- Date d'abattage :
- Nombre

Dans la liste elle-même, vous voyez 4 couleurs d'arrière-plan correspondant au statut du certificat :

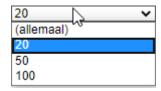
Blanc Certificat

Bleu clairSpécimen de certificatCertificat de secours

- Gris clair Spécimen de secours du certificat

Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant.

Vous pouvez déterminer vous-même le nombre de certificats qui apparaissent sur un écran. Au moyen de la sélection dans le coin inférieur droit, vous choisissez d'afficher 20, 50, 100 ou tous les certificats sur un seul écran, vous pouvez ensuite feuilleter à l'aide des flèches de navigation en regard du nombre sélectionné.

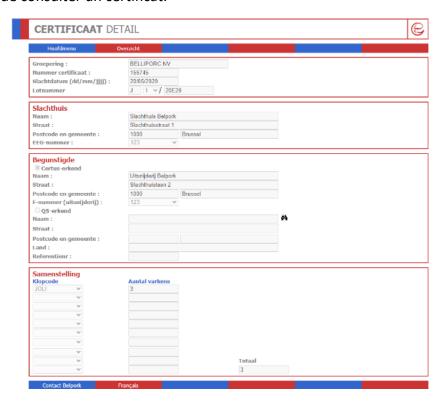




Vous pouvez naviguer comme suit dans la liste :

- Pour aller à la page **suivante**, cliquez sur >>
- Pour aller à la **toute dernière** page, cliquez sur >>1
- Pour aller à la page **précédente**, cliquez sur <<
- Pour aller à la **toute première page**, cliquez sur

Pour consulter un certificat, il suffit de cliquer dans la liste sur le numéro du certificat. Vous voyez alors les détails du certificat à une nouvelle page. Cette action n'est possible que si vous avez le droit de consulter un certificat.



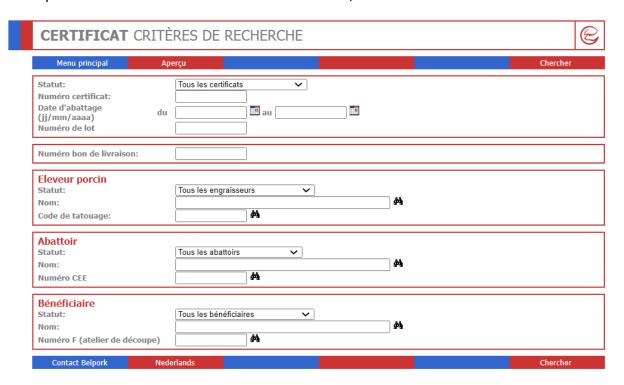
Lorsque vous cliquez sur l'icône dans la première colonne de la liste, vous voyez une fenêtre pop-up contenant le document validé du certificat. Vous devez disposer du programme gratuit 'Acrobat Reader'. Cette action n'est également possible que si vous avez le droit de consulter un certificat.

Vous êtes ensuite invité à sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez télécharger le certificat.



6.2.2 Recherche d'un certificat

En cliquant sur « Critères de recherche » dans la liste, vous arrivez dans l'écran ci-dessous.



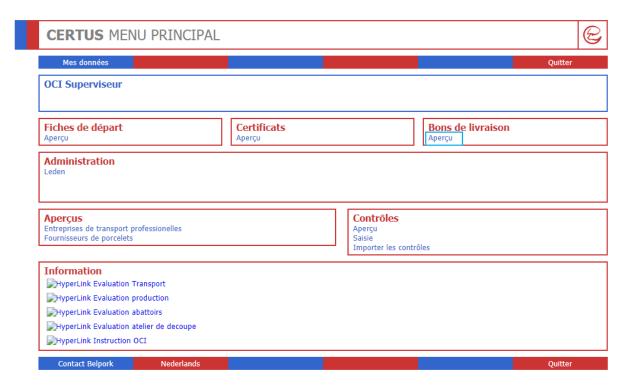
Sur cette page, vous pouvez saisir des critères de recherche sur lesquels vous pouvez filtrer les certificats dans la liste. Ci-après, une énumération des différentes possibilités de recherches :

- Recherche basée sur le statut du certificat :
 - Certificats originaux
 - Spécimens de certificats
 - Certificats de secours
 - Spécimens de secours de certificats
- Recherche sur le numéro de certificat
- Date de l'abattage (du... au...)
- Recherche basée sur le numéro d'un bon de livraison : le certificat sous-jacent qui a été utilisé pour ce bon de livraison est affiché.
- Recherche sur le producteur :
 - Statut du producteur (agréé, en cours d'adhésion, tous)

- o Nom du producteur. En cliquant sur le bouton , vous arrivez dans l'écran de recherche des éleveurs porcins.
- Code de tatouage : vous pouvez faire une recherche sur le code de tatouage en cliquant sur le bouton
- Recherche sur le bénéficiaire :
 - Statut du bénéficiaire (agréé, en cours d'adhésion, tous)
 - Le nom du bénéficiaire
 - o Le numéro F d'un atelier de découpe.

6.3 Bons de livraison

6.3.1 Liste des bons de livraison



Depuis le menu principal, pouvez afficher la liste des bons de livraison en cliquant sur « liste ». Vous voyez uniquement apparaître les bons de livraison pour lesquels l'un des participants (abattoir/ atelier de découpe ou bénéficiaire) est affecté à votre OCI.



Vous voyez les champs suivants dans la liste récapitulative :

- Indication document validé
- Bon de livraison numéro
- Nom de l'abattoir
- Nom de l'atelier de découpe
- Nom du bénéficiaire
- La date de livraison

Dans cette liste aussi, l'on distingue 4 couleurs d'arrière-plan :

- Blanc Bon de livraison

Bleu clair
 Spécimen de bon de livraison
 Rouge clair
 Bon de livraison de secours

- Gris clair Spécimen de secours du bon de livraison

Vous pouvez trier la liste en cliquant sur l'en-tête d'une colonne. Si vous cliquez une fois, la liste est triée par ordre croissant, au second clic, elle est triée par ordre décroissant.

Vous pouvez déterminer vous-même le nombre de bons de livraison qui apparaissent sur un écran. Au moyen de la sélection dans le coin inférieur droit, vous choisissez de voir 20, 50, 100 ou tous les bons de livraison sur un seul écran. Vous pouvez ensuite feuilleter à l'aide des flèches de navigation en regard du nombre sélectionné.



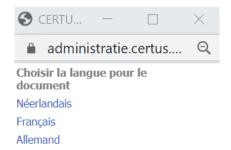
Vous pouvez naviguer comme suit dans la liste :

- Pour aller à la page **suivante**, cliquez sur >>
- Pour aller à la **toute dernière** page, cliquez sur >>1
- Pour aller à la page **précédente**, cliquez sur
- Pour aller à la toute première page, cliquez sur

Pour consulter un bon de livraison, il suffit de cliquer dans la liste sur le numéro du bon de livraison. Vous voyez alors apparaître les détails du bon de livraison à une nouvelle page. Cette action n'est possible que si vous avez le droit de consulter un bon de livraison.

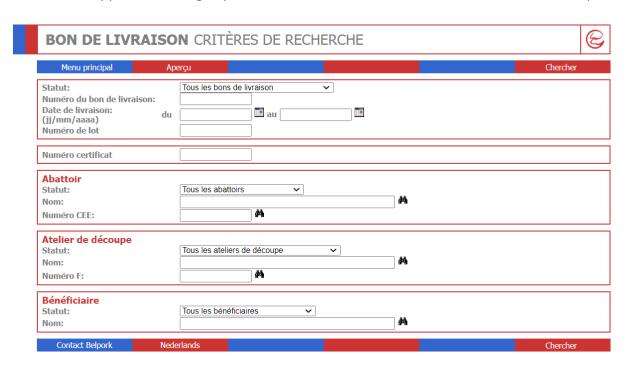


Lorsque vous cliquez sur l'icône dans la première colonne de la liste, vous voyez une fenêtre pop-up contenant le document validé du bon de livraison. Vous devez disposer du programme gratuit 'Acrobat Reader'. Cette action n'est également possible que si vous avez le droit de consulter un bon de livraison.



6.3.2 Recherche d'un bon de livraison

Depuis la liste, vous pouvez choisir de compléter les critères de recherche.



Sur cette page, vous pouvez saisir des critères de recherche sur lesquels vous pouvez filtrer les certificats dans la liste.

Ci-après, une énumération des différentes possibilités de recherche :

- Recherche basée sur le statut de la fiche de départ :
 - Bons de livraison originaux
 - Spécimens de bons de livraison
 - Bons de livraison de secours
 - Spécimens de secours de bons de livraison
 - Recherche sur le numéro du bon de livraison
- Date de livraison (du... au...)
- Recherche basée sur le numéro du certificat. Les bons de livraison établis sur la base du numéro de certificat sont affichés
- Recherche sur l'abattoir :
 - Statut de l'abattoir (agréé, en cours d'adhésion, tous)
 - Le nom de l'abattoir. En cliquant sur le bouton, vous arrivez dans l'écran de recherche de l'abattoir.
 - O Numéro CEE. Vous pouvez faire une recherche sur le numéro CEE d'un abattoir en cliquant sur le bouton.
- Recherche sur le bénéficiaire :
 - Statut du bénéficiaire (agréé, en cours d'adhésion, tous)
 - Le nom du bénéficiaire

En cliquant sur le bouton « Rechercher », vous activez la sélection et vous voyez la liste des bons de livraison. Si aucun bon répondant aux conditions n'a été trouvé, vous recevez un message.

En sélectionnant le bouton « Annuler » dans la liste, vous effacez les critères de recherche.